

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député pourrait-il me donner le nom de l'un de ces soldats?

M. GILLIS: Je le ferai volontiers.

M. GRAYDON: Pourquoi cette différence entre une nuit et deux nuits en voyage? Il me semble que, si nous voulons faire quelque chose qui en vaille la peine pour ces soldats, nous devrions leur procurer un lit convenable dans le train, même s'ils n'y passent qu'une nuit. J'imagine que le ministre et les honorables députés qui voyagent par le train éprouvent souvent des difficultés à obtenir un lit. Nous ne devrions sûrement pas demander à ces soldats de voyager sans lit, ne fût-ce que pour une nuit. Je ne puis concevoir la raison d'établir une différence entre une nuit et deux nuits. La durée du voyage est plus considérable, mais le principe est le même; à mon avis, cette distinction n'a pas sa raison d'être. Je ne veux pas me montrer mèsquin, mais je crois que les membres de nos forces armées ont droit à tout le confort que la population civile obtient ordinairement. Quelle est, pour nous, civils, notre contribution réelle à la guerre, comparativement à celle de nos soldats? Si l'on devait établir une distinction, ce devrait être en faveur du militaire.

L'hon. M. RALSTON: Je puis dire à mon honorable ami que la réponse est tout à fait banale; je veux dire qu'on a toujours eu pour habitude de ne pas fournir de lit pour la première nuit. J'approuve entièrement toutes les observations qu'a formulées l'honorable député et j'apprécie l'esprit qui l'anime. Je sais que sa demande n'est pas sans valeur; je sais que l'honorable député est sincère à cet égard, tout comme je le suis moi-même d'ailleurs. Il a dit que ce n'est pas de cette façon qu'on traiterait les civils. Il sait, cependant, qu'il est maintenant de pratique courante de fournir à la population civile de ces voyages à bon marché pendant lesquels les gens ne se couchent pas. Je sais qu'il s'effectue des voyages de ce genre entre Halifax et Montréal: les trains sont composés entièrement de voitures de première classe et personne ne se couche. J'admets que, si le matériel roulant était disponible, il serait préférable de fournir des lits, mais je ne crois pas qu'on puisse obtenir ce matériel dans le moment; du moins c'est mon opinion.

M. GREEN: Il est un autre point que le ministre devrait discuter avec ses collègues, il me semble. Il s'agit de la possibilité d'accorder aux soldats en congé de maladie le temps voulu pour se rendre chez eux, en plus de leur permission. Il arrive, par exemple,

[M. Gillis.]

que des soldats de la Colombie-Britannique deviennent malades à Toronto. Leur permission de maladie est considérablement raccourcie lorsqu'ils se rendent dans leurs foyers.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député veut-il parler de ceux qui deviennent malades pendant leur congé?

M. GREEN: Non; je veux parler de celui qui tombe malade à Toronto, fait un séjour à l'hôpital en cet endroit et reçoit ensuite un congé de maladie. On m'a appris que sa permission n'est pas prolongée même s'il demeure à Vancouver ou Halifax; on ne lui accorde que la période qu'il aurait s'il demeurait à Ottawa. Je suis peut-être dans l'erreur, mais on m'a signalé certains cas de ce genre et j'estime qu'il y a lieu d'y voir.

M. DOUGLAS (Weyburn): Le ministre pourrait-il nous dire, lundi, comment cette somme de \$54,453,570 est répartie entre les deux chemins de fer et sur quoi se fondent les autorités militaires pour déterminer le réseau sur lequel les soldats devront voyager? Des hommes des trois services armés m'ont affirmé, sur les trains, que lorsqu'ils voyagent disons d'Halifax à un point de l'Ouest, il leur arrive de se rendre jusqu'à Montréal par le National-Canadien où pour une raison ou une autre, ils doivent changer pour prendre le Pacifique-Canadien, même lorsque le chemin de fer d'Etat peut les conduire jusqu'à Winnipeg ou Vancouver ou jusqu'à leur destination. Quels éléments entrent en jeu dans le choix du trajet et la répartition de cet argent?

L'hon. M. RALSTON: On m'apprend que le seul élément en jeu est l'efficacité du transport. Je ne sais pas bien la raison du changement du National-Canadien au Pacifique-Canadien à partir de Montréal, à moins que le soldat n'ait voyagé par la ligne du nord et qu'il lui soit possible, à cet endroit, de prendre un train direct sur un chemin de fer plutôt que sur l'autre. L'honorable député a-t-il un cas à signaler?

M. DOUGLAS (Weyburn): Plusieurs hommes rencontrés sur les trains m'ont dit qu'ils étaient contraints de passer d'un chemin de fer à l'autre à destination, disons, de Winnipeg, où le National-Canadien pouvait très bien les transporter.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député parle-t-il d'un groupe de dix ou vingt, ou d'un train régimentaire?

M. DOUGLAS (Weyburn): Non, je parle d'un petit groupe faisant le trajet sur un train de voyageurs. Le ministre possède-t-il des données sur le mode selon lequel cet argent est réparti entre les deux réseaux.